



COURSE A PIED "ALPE D'HUEZ 21"

RÈGLEMENT

Art. 1 - La course pédestre "Alpe d'Huez 21" s'inscrit dans le cadre de l'organisation des courses sur route et hors stade.

Art. 2 - Cette épreuve s'adresse à tous les coureurs à partir de la catégorie "Cadet", hommes et dames", licenciés ou non à la Fédération Française d'Athlétisme.

Art. 3 - Tous les concurrents doivent s'assurer auprès d'un médecin qu'ils ne présentent pas de contre-indication à la participation à ce type d'épreuve ; les non-licenciés devront présenter lors de leur inscription un certificat médical d'aptitude à la compétition datant de moins d'un an avant la date de l'épreuve ou sa photocopie.

Art. 4 - Seuls seront classés les concurrents porteurs du dossard officiel de l'épreuve épinglé sur le devant du maillot et franchissant la ligne d'arrivée avant 12h30. La remise des prix aura lieu à proximité de la ligne d'arrivée à 15h00. Tout concurrent primé, absent à l'annonce de son nom, perdra le bénéfice de son prix ou lot. L'organisateur se réserve le droit d'en disposer comme bon lui semble.

CLASSEMENT

Art. 5

Un classement Hommes sera établi comme suit :

vétérans 4 : 1939 et avant
Vétérans 3 : 1940 à 1949
Vétérans 2 : 1950 à 1959
Vétérans 1 : 1960 à 1969
Seniors : 1970 à 1986
Espoirs : 1987 à 1989
Juniors : 1990 et 1991
Cadets : 1992 et 1993

Un classement Dames sera établi comme suit :

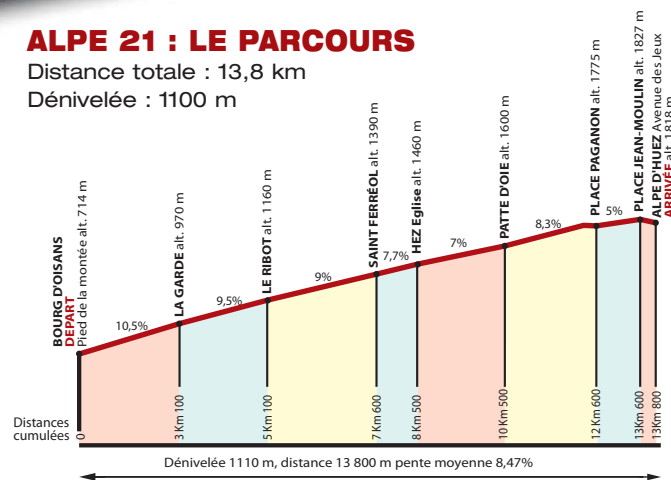
Vétérans 3 : 1949 et avant
Vétérans 2 : 1950 à 1959
Vétérans 1 : 1960 à 1969
Seniors : 1970 à 1986
Espoirs : 1987 à 1989
Juniors : 1990 et 1991
Cadettes : 1992 et 1993



ALPE 21 : LE PARCOURS

Distance totale : 13,8 km

Dénivelée : 1100 m



PRIMES - LOTS - DIPLÔMES

Art. 6

Scratch Dames : 1^{ère} = 153 € ; 2^{ème} = 115 € ; 3^{ème} = 77 €

Scratch Hommes : 1^{er} = 229 € - 2^{ème} : 153 € ; 3^{ème} = 77 €

Catégories : Dames et Hommes, les 3 premiers de chaque catégorie (visé article 5) se verront doter d'une coupe.

Chaque concurrent ayant passé la ligne d'arrivée dans le délai imparti se verra remettre un diplôme.

Ce diplôme est attribué suivant les résultats ci-contre :

OR : jusqu'à 1h11'59" - ARGENT : de 1h12 à 1h23'59" - BRONZE : de 1h24 à 1h39'59".

En fonction de la dotation que l'organisateur de la course aura obtenu, des cadeaux souvenirs ou lots seront distribués par tirage au sort après la remise des prix sur présentation du dossard.

La liste des récompenses est donnée à titre indicatif et ne saurait être contractuelle, l'organisateur pouvant être à tout moment dans l'obligation de la modifier pour des problèmes indépendants de sa volonté.

ASSURANCES

Art. 7 - ALPE 21 est couvert par une assurance Responsabilité Civile souscrite par les organisateurs. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou d'accident immédiat et futur tant en dégâts matériels, corporels et psychologiques. Par son inscription, le concurrent accepte sans condition le présent règlement.

MARCHE À PIED "ALPE D'HUEZ 21"

RÈGLEMENT

Art. 1 - La marche à pied est ouverte à tous dans le cadre de l'organisation de la course pédestre "Alpe d'Huez 21".

Art. 2 - Cette épreuve s'adresse à tous les marcheurs, dames et hommes, sans condition d'âge.

Art. 3 - Tous les concurrents doivent s'assurer auprès d'un médecin qu'ils ne présentent pas de contre-indication à leur participation. Ils devront obligatoirement fournir un certificat médical datant de moins d'un an avant la date de l'épreuve.

CLASSEMENT

Art. 4 - Seuls seront classés les concurrents porteurs du dossard officiel de l'épreuve épinglé sur le devant du maillot et franchissant la ligne d'arrivée avant 12h30. La remise des prix se déroulera à proximité de la ligne d'arrivée à 15h00.

PRIMES - LOTS - DIPLÔMES

Art. 5 - Seuls les 3 premiers au "Scratch" dames et hommes recevront une coupe. Chaque concurrent ayant passé la ligne d'arrivée dans le délai imparti se verra remettre un diplôme.

ASSURANCES

Art. 6 - Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou d'accident immédiat et futur, tant en dégâts matériels, corporels et psychologiques. Par son inscription, le concurrent accepte sans condition le présent règlement.



Samedi 15 août 2009

Montée Alpe 21

Course de 13,8 Km
Départ Bourg d'Oisans

9h30 : **marcheurs**

10h00 : **coureurs**

Catégories : Cadets à Vétérans

Course de 2,1 Km
dans la station
de l'Alpe d'Huez

Catégories : Poussins,
Benjamins, Minimes

Modalités inscriptions

Office de Tourisme

Place Paganon

38750 ALPE D'HUEZ

04 76 11 44 44

www.alpedhuez.com

Oisans



SAMEDI 15 AOÛT 2009

BULLETIN D'INSCRIPTION

accompagné du chèque d'inscription libellé à l'ordre de :
"A.S. Alpe d'Huez 21"

À RETOURNER

jusqu'au samedi 8 août 2009 à :
CHRONOSPORTS - 178 rue de Belgique
Quartier Pierre Plane - 83150 BANDOL

à partir du dimanche 9 août 2009 à :
MAISON DE L'ALPE - 38750 ALPE D'HUEZ

Course choisie :	Inscription avant la course	Inscription le jour de la course
ALPE D'HUEZ 21 (course)	10 € <input type="checkbox"/>	12 € <input type="checkbox"/>
ALPE D'HUEZ 21 (marche)	10 € <input type="checkbox"/>	12 € <input type="checkbox"/>
ALPE D'HUEZ 2,1 (enfants)	5 € <input type="checkbox"/>	5 € <input type="checkbox"/>

A remplir en majuscules

NOM : _____

Prénom : _____

Sexe : M F Année de naissance : _____

Catégorie : _____

Licence n° : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : / / / / /

Pays : _____

Email : _____

Je déclare accepter le règlement dont je certifie avoir pris connaissance et dégage la responsabilité de l'association Alpe d'Huez 21 en cas d'accident dû à une négligence de ma part.

Je déclare également avoir fourni un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

Signature,



ALPE D'HUEZ 2,1 (distance 2 km)

RÈGLEMENT

Art. 1 - La course pédestre "Alpe d'Huez 2,1" s'inscrit dans le cadre de l'organisation des courses sur route et hors stade. Le départ est fixé à 10h00. C'est une course réservée aux enfants.

Art. 2 - Cette épreuve s'adresse aux coureurs des catégories "poussins", "benjamins" et "minimes", filles et garçons, licenciés ou non à la Fédération Française d'Athlétisme.

Art. 3 - Tous les concurrents doivent s'assurer auprès d'un médecin qu'ils ne présentent pas de contre-indication à leur participation à ce type d'épreuve. Ils devront obligatoirement fournir un certificat médical datant de moins d'un an avant la date de l'épreuve.

CLASSEMENT

Art. 4 - Filles et garçons - Il sera effectué comme suit :

Minimes : 1994 et 1995 - Benjamins : 1996 à 1997 - Poussins : 1998 à 1999.

Art. 5 - Seuls seront classés les concurrents porteurs du dossard officiel de l'épreuve épinglé sur le devant du maillot et franchissant la ligne d'arrivée avant 11h00. La remise des prix se déroulera à proximité de la ligne d'arrivée à 15h00.

PRIMES - LOTS - DIPLÔMES

Art. 6 - Seuls les 3 premiers de chaque catégorie, filles et garçons, recevront une coupe. Chaque concurrent ayant passé la ligne d'arrivée dans le délai imparti se verra remettre un diplôme.

ASSURANCES

Art. 7 - Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou d'accident immédiat et futur tant en dégâts matériels, corporels ou psychologiques. Par son inscription, le concurrent accepte sans condition le présent règlement.

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

RENSEIGNEMENTS

Course à pied, marche à pied et Alpe d'Huez 2,1 :
association sportive "Alpe 21"

Office de Tourisme de l'Alpe d'Huez :
Tél. 04 76 11 44 44 - Fax 04 76 80 69 54

INSCRIPTIONS

Course - Marche : 10 € si l'inscription se fait par courrier ou 12 € si l'inscription se fait le jour de la course.

Alpe d'Huez 2,1 : 5 €

Toutes les inscriptions seront closes le samedi 15 août 2009 à 9h15 pour les marcheurs et à 9h30 pour les coureurs à pieds et les enfants. Inscriptions en ligne par paiement sécurisé sur le site www.chronosport.fr

DOSSARDS

Pour les coureurs et marcheurs, retrait à l'Office de Tourisme le vendredi 14 août 2009 de 14h00 à 18h00 et le samedi 15 août 2009 de 8h00 à 9h30 sur la ligne de départ. Pour les concurrents de l'Alpe 2,1 c'est-à-dire poussins, benjamins et minimes : devant le bar "l'Etoile des Neiges", place Paganon à l'Alpe d'Huez le samedi 15 août 2009 de 8h30 à 9h30.

DÉPART

- 9h30 marcheurs : sortie de Bourg-d'Oisans (embranchement route Alpe d'Huez)

- 10h00 coureurs (hommes et dames) : sortie de Bourg d'Oisans (embranchement route Alpe d'Huez)

- 10h00 coureurs enfants Alpe d'Huez 2,1 : devant le bar Etoile des Neiges pour les poussins, benjamins et minimes.

PARCOURS

13,8 km (dénivelée 1100 m) pour la course, la marche et 2 km pour Alpe d'Huez 2,1.

RAVITAILLEMENT

Tout au long du parcours, un ravitaillement sera assuré tous les 5 km jusqu'à l'arrivée, devant la patinoire.

VESTIAIRE

Les sacs, affaires personnelles des concurrents seront transportés gracieusement de Bourg-d'Oisans à l'Alpe d'Huez. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol auprès des concurrents qui pourraient se produire pendant le transport.

HÉBERGEMENT

Possibilité de différents types d'hébergement à titre payant.

Renseignements : Centrale de réservation
BP 72 - route du Pic Blanc - 38750 ALPE D'HUEZ - Tél. 04 76 80 90 00.

TRANSPORT COUREURS DEPUIS ALPE D'HUEZ

Le samedi 15 août 2009

DÉPART

Place Paganon - devant l'Office de Tourisme le samedi 15 août 2009 à 8h00 pour se rendre sur la ligne de départ à Bourg-d'Oisans (gratuit).

RETOUR

Le départ de la navette s'effectuera devant le palais des sports à 16h30 pour reconduire les concurrents à Bourg-d'Oisans (gratuit).

SÉCURITÉ

La Gendarmerie Nationale, les sapeurs-pompiers, un médecin, la police municipale de Bourg-d'Oisans et de l'Alpe d'Huez, assureront la sécurité tout au long du parcours.

AIDE TECHNIQUE

Les services techniques des mairies de Bourg-d'Oisans et de l'Alpe d'Huez.

RÉSULTATS

Liste des résultats sur le site www.chronosports.fr

PARTENAIRES DE L'ÉVÈNEMENT

- MAIRIE DE L'ALPE D'HUEZ
- MAIRIE DE BOURG D'OISANS
- MAIRIE D'OZ EN OISANS
- MAIRIE D'ALLEMONT
- OFFICE DE TOURISME DE L'ALPE D'HUEZ
- OFFICE DE TOURISME DE BOURG D'OISANS
- S.A.T.A.
- ECOLE DU SKI FRANCAIS

